



Advicenne annonce une progression de 13% de ses ventes pour l'exercice 2022 à 3,7 millions d'euros

- *Les ventes de Sibnaya[®] (citrate de potassium/ bicarbonate de potassium) atteignent 1,4 million d'euros, en hausse significative de 40% sur un an*
- *Accélération significative de la croissance au second semestre 2022*

Paris, France, le 24 janvier 2023, à 7h00 (CET) – Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746), société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour les personnes souffrant de maladies rénales rares, publie aujourd'hui des ventes 2022 de 3,7 millions d'euros, en hausse de 13% par rapport à l'exercice précédent (2021 : 3,3 millions d'euros).

La croissance annuelle provient majoritairement des ventes de Sibnaya[®] qui ressortent à 1,4 million d'euros en 2022 en progression de 40% par rapport à l'exercice précédent (1 million d'euros). Sibnaya[®] est une combinaison fixe de citrate de potassium et de bicarbonate de potassium, indiqué dans le traitement de l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd) chez les adultes, les adolescents et les enfants de plus de 1 an.

Le second semestre 2022 a vu une accélération marquée de la croissance des ventes de Sibnaya[®]. Ces dernières progressent de 70% grâce au lancement en direct en Grande-Bretagne, à la prise d'effet de différents partenariats conclus en Europe et au développement de la prise en charge thérapeutique des patients souffrant d'ATRd en France. Toutefois, les ventes de Sibnaya[®] sont encore principalement réalisées dans le cadre des différents programmes européens de mise à disposition précoce du médicament.

La franchise Neurologie (Likoizam[®] et Levidcen[®]) reste stable à 2,3 millions d'euros.

(en millions d'euros)	2022	2021	Croissance
Sibnaya [®]	1,39	0,99	+40%
Neurologie	2,31	2,27	+1%
Total	3,69	3,28	+13%



A PROPOS D'ADVICENNE

Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en néphrologie. Son médicament principal, Sibnaya[®] a reçu une autorisation de mise sur le marché en Europe et au Royaume-Uni dans le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd). ADV7103 est actuellement en phase avancée de développement clinique aux Etats-Unis et au Canada dans l'ATRd et dans la cystinurie en Europe et aux Etats-Unis. Basée à Paris, Advicenne, cotée sur le marché Euronext depuis 2017, est cotée depuis le 30 mars 2022 sur le marché Euronext Growth à Paris à la suite de son transfert de cotation. **Pour plus d'informations :** <https://advicenne.com/>

CONTACTS

Advicenne

Didier Laurens, Directeur Général

+33 (0) 1 87 44 40 17

Email : investors@advicenne.com

Ulysse Communication

Media relations

Bruno Arabian

+33 (0)6 87 88 47 26

Email : advicenne@ulyse-communication.com

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Advicenne déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2022. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.